

**Délibération n°16/20250408**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES**

***EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

**PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD**

**EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)**

**ABSENTS :**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19**

**Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ**

**Convocation du 3 avril 2025**

**OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'ANNEE 2025**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de participer aux différentes actions mises en place pour les habitants par le Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil municipal souhaite attribuer une subvention de 8 000 € au CCAS au titre de l'année 2025.

Sur le rapport de Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER une subvention de 8 000 € au CCAS au titre de l'année 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,  
Cécile CURTET  
Le 8 avril 2025**

Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 038-213804362-20250408-16\_20250408-DE